

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2023-20 DU 8 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le huit juin deux mille vingt-trois à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 01/06/23

Date d'affichage : 01/06/23

**ATTRIBUTION DU MAPA « MAISON DE LA MOTTE » SUITE A LA PHASE DE
NEGOCIATION**

Faisant suite à la délibération du conseil municipal de Castex du 31 mai 2023, Madame la Maire a convoqué le candidat arrivé premier du classement du MAPA « Maison de la motte », Archibouzouk, pour négociation.

La négociation portait sur deux points :

- Les missions complémentaires proposées par Archibouzouk : intérêt et impact sur le calendrier ;
- Calendrier : précisions sur le déroulé qui doit permettre un dépôt de PC avant le 31 décembre 2023.

→ Le candidat Archibouzouk a apporté les précisions nécessaires, notamment quant à la maîtrise du calendrier dans le temps imparti.

CHOIX DE L'OFFRE RETENUE

▪ Identité de l'attributaire :

Archibouzouk, représenté par François Laville, architecte TE DPLG

- Le candidat retenu est un groupement d'entreprises
- Nature du groupement : Conjoint
- En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : Solidaire

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement	Montant HT de la prestation
François Laville EI 60 chemin de Mouragues 09000 FOIX 0682243301 archibouzouk@gmail.com SIRET : 40424517700021	Architecte TE DPLG Mandataire du groupement Relevé-existants Maitrise d'œuvre de conception Maitrise d'œuvre d'exécution OPC	22 189€ HT
Pauline Mathoulin Autoentrepreneur 8 chemin de la Molo Porto 09240 La Bastide de Serou 0641286776 Mathoulin.p@gmail.com SIRET : 80844986200040	Architecte TE DPLG Relevé-existants Maitrise d'œuvre de conception Maitrise d'œuvre d'exécution OPC	14 646€ HT
BEC Frédéric Santarossa Gérant 162 chemin de la Rape Lieudit Mestre Roc 09210 Saint Ybars 0561697628 Bec09@orange.fr SIRET : 43152440400024	BE de la construction BE technique structure gros œuvre Diagnostic structurel GO Maitrise d'œuvre technique Maitrise d'œuvre d'exécution	5 551€ HT
ETIC BOIS Nicolas Vradilof EI 11 rue de l'Esplinet 09000 FOIX	BE technique structure bois Diagnostic structurel charpentes et bois	5 551€ HT

0606596393 contact@etic-bois.com SIRET : 75195241700028	Maitrise d'œuvre technique Maitrise d'œuvre d'exécution	
SARL ESI énergie systèmes ingénierie Adelino Bondoux Gérant 195 rue des vignes Zone de Patau 09000 SAINT JEAN DE VERGES 0561608699 esi@bet-esi.fr SIRET : 88514435200014	BE Fluides Diagnostic technique VRD et CVC Maitrise d'œuvre technique Maitrise d'œuvre d'exécution	5 863€ HT

▪ Motifs du choix de l'offre retenue :

Une note méthodologique de qualité, montrant une bonne compréhension des enjeux liés au projet ainsi qu'à la rénovation de bâtis anciens. Une équipe regroupant des compétences et références de qualités.

- Mise au point/négociation : Oui. La négociation avec Archibouzouk a eu lieu et donné satisfaction.

ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION

- Date de notification aux candidats évincés dans leur candidature : 8 juin 2023
- Date de signature du marché public : 8 juin 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- D'Attribuer le MAPA « maison de la motte » au candidat Archibouzouk, représenté par son mandataire François Laville, pour un montant de 53 800€ HT ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer et engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce MAPA.
- D'autoriser Madame la Maire à engager les diagnostic et démarches nécessaires au projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 8 juin 2023

La secrétaire de séance,
Mélanie COT



Madame La Maire
Anne COURTIAL




Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 009-210900841-20230608-2023_20-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 15 JUIN 2023
Après dépôt en sous-préfecture le 15 JUIN 2023
Après publication ou notification le 15 JUIN 2023